NOTE :
LA CONTENANCE DES PARCELLES ET LES LIMITES DE PROPRIETE SERONT DEFINIES PAR L'ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

LEGENDE

ZONE DE CIRCULATION EXISTANTE
- CHEMIN REPRIS
- VOIRIE COMMUNALE

ZONE DE CIRCULATION PROJETEE
- VOIRIE
- PISTE CYCLABLE
- CHEMIN PIETONNIER
- ZONE DE STATIONNEMENT

ZONE PUBLIQUE
- PLACE PUBLIQUE
- ZONE DE VERDURE 10%
- COURS D'EAU
- ZONE EXCEDANT LES 25M A CIDER CONTRE PROPRIETES A LA VILLE DE LUXEMBOURG

ZONE A BATIR
- ZONE RESERVEE AUX EDIFICES ET INSTALLATIONS PUBLICS
- ZONE PARCELLE PRIVATIVE
- ZONE RESERVEE A UNE FUTURE EXTENTION

GABARIT EDIFICE
- EDIFICE REZ
- EDIFICE H2
- EDIFICE H3
- EDIFICE H4
- RAMPE D'ACCES SOUS-SOL

DIVERS
- NUMERO PARCELLE
- LIMITE LOTISSEMENT
- LIMITE CADASTRALE EXISTANTE
- LIMITE CADASTRALE PROJETEE
- GABARIT EDIFICES
- PARKING SOUTERRAIN
- COURBE DE NIVEAU
- ECLAIRAGE PUBLIC

VILLE DE LUXEMBOURG
- 8 NOV. 2004
URBANISME-PDB

NIVEAU	IMPLANTATION
PLAN N°	9607 - AL - 500 - I.1
DATE	JANVIER 2001
ECHELLE	1:500

SAUF AUTORISATION TOUTES REPRODUCTIONS ET DIFFUSIONS SONT INTERDITES

MODIFICATIONS		
A	11.10.2002	MISE A JOUR
B	11.11.2002	MISE A JOUR
C	28.10.2004	MISE A JOUR
D		
E		

TOUTES LES MESURES SONT A VERIFIER AU CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR

appartient à l'approbation définitive du conseil communal du 31 janvier 2005 référence n° 82a/9/92

Référence: 43957-26C
Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 14 octobre 2005
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie HALSDORF

PROJET
LOTISSEMENT " IM BRILL "
CESSANGE

MAITRE D'OUVRAGE
HERITIERS JULES FISCHER S.A.
54, BOULEVARD NAPOLEON 1er
L-2210 LUXEMBOURG
BRILL SARL
Z.I. IM BRUCH
L-3327 CRAUTHEM

ARCHITECTE
BUREAU D'ARCHITECTURE CAVALLINI SARL
4 RUE DES FRANCISCAINES
L-1258 LUXEMBOURG
TEL.: 29 68 09 FAX: 29 68 17
E-mail : arcavlu@pt.lu